



**GLIERES
VAL^{de}BORNE**

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Alexis BERTRAND,

Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols,

Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél : 04.50.03.58.72 – Mail : a.bertrand@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

S²LO

Décision

ID : 074-200081446-20251120-DP0742122500057-AR

une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500057

Date de dépôt : **17/10/2025**

Date d'affichage du dépôt : **17/10/2025**

Complet le : **18/11/2025**

Demandeur : **Monsieur BORIES William**

Pour : **Le projet concerne la modification d'un mazot existant :**

- **Création d'une ouverture pour une baie vitrée**

- **Pose de panneaux photovoltaïques**

Adresse terrain : **650, route des Seres, à Glieres-val-de-borne (74130)**

Parcelles : **OB-0691**

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude, soit à compter du : **18/12/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 19 novembre 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



NOTA BENE : L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que le terrain est situé dans une zone d'aléa moyen « glissement de terrain » (G2).

Pour plus d'informations, consulter le site : <https://www.georisques.gouv.fr>